



Bangui, le 18 NOV 2025

**SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

NOM DU PAYS :

NOM DU PROJET :

N° IDENTIFICATION :

FINANCEMENT :

N° DU DON IDA :

INTITULE DE LA MISSION :

N° DE REFERENCE DU STEP :

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DES
TRANSPORTS ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE

P 175235

BANQUE MONDIALE

E 215 - CF

Recrutement d'un Consultant chargé de réaliser l'étude de faisabilité
pour la mise en place du système d'alerte précoce des populations en cas de
risques climatiques et de pollution fluviale.

PRACAC-42/SC/QC/25.

1. La République Centrafricaine a négocié et obtenu un Don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour couvrir le coût du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC). L'objectif du Projet est d'améliorer la Connectivité régionale et le commerce entre la République Centrafricaine et la République du Congo. Pour la République Centrafricaine, il s'agit de relever les défis identifiés le long du corridor multimodal de transport fluvial et routier afin de redynamiser et soutenir l'activité économique de la sous – région le long du corridor 13 de manière durable, résiliente au climat et plus sûre en atténuant la dépendance actuelle vis-à-vis du corridor routier Bangui – Douala.
2. Concernant les activités à mettre en œuvre, il s'agira de (i) remettre en état les infrastructures prioritaires de transport, (ii) faciliter le commerce aux niveaux régional/bilatéral et local, (iii) améliorer la gouvernance et capacité institutionnelle au niveau régional, (iv) assurer la soutenabilité financière du secteur, la pérennité des investissements et la maintenance et, (v) améliorer les infrastructures socioéconomiques pour avoir un réel impact local. Le Projet se concentre sur la RCA et le Congo mais vise à avoir des retombées spatiales potentiellement bénéfiques pour quatre pays au niveau sous – régional à savoir le Congo, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Tchad.
3. Pour la République Centrafricaine, le Projet est élaboré autour de cinq composantes dont les principales activités retenues sont :
 - La construction de la section de route Bossembélé – Bossangoa ainsi que les voies rurales d'accès au corridor ;
 - La remise en état d'infrastructures portuaires le long du fleuve Oubangui ;
 - Et quelques infrastructures sociocommunautaires ciblées le long du corridor.
4. Le Gouvernement Centrafricain donc a l'intention d'utiliser une partie de ressources du don pour financer les services des consultants pour réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place du système d'alerte précoce des populations en cas de risques climatiques et de pollution fluviale.
5. Les Services de Consultant « services » comprennent les tâches suivantes :

- Réaliser un état de lieux des principales zones à risques climatiques (inondations, éboulement, glissement de terrain, etc.) et sources de pollution sur le corridor fluvial Brazzaville-Bangui, leurs impacts, et les mesures adoptées dans les zones cibles ;
- Évaluer les cadres institutionnels, législatifs et politiques existant dans les pays concernés ;
- Élaborer les cartes des zones à risques ;
- Proposer un Schéma conceptuel du Système d'Alerte à installer assorti de la liste et cartes des sites d'implantation des équipements et de la liste et caractéristiques des équipements à acquérir ;
- Évaluer le coût des équipements du Système d'Alerte à acquérir ;
- Élaborer un Manuel de Procédures pour la mise en place et le suivi du système d'alerte au risque climatique et à la pollution fluviale ;
- Élaborer un guide méthodologique pour la collecte des données, analyse et diffusion ;
- Développer un Manuel de procédures en cas d'inondations et de pollution ;
- Cartographier les professionnels exerçant dans le domaine de gestion des risques et de changement climatique se trouvant dans les pays concernés ;
- Élaborer le Cahier des charges des intervenants dans le fonctionnement du système commun à installer ;
- Élaborer un plan de renforcement des capacités des parties prenantes concernées en matière de collecte des données, analyse, interprétation, organisation et gestion du système d'alerte précoce ;
- Élaborer le DAO pour l'acquisition et installation des équipements du système d'alerte au changement climatique et à la pollution fluviale.

6. Le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics, par le biais de l'Unité de Gestion du Projet, invite les Consultants de Firme admissibles (preuves d'existence légale) à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus.

7. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services. Les dossiers de candidature comprendront les éléments essentiels suivants :

- (a) Une brève description de l'entreprise expliquant l'activité principale, les compétences générales du Cabinet, le nombre d'années d'existence et les qualifications professionnelles du Cabinet dans le domaine de l'évaluation des ressources en eau ;
- (b) Une présentation succincte de l'organisation technique et administrative de la firme (Organigramme) ainsi que le nombre de membres clés de son personnel ;
- (c) Une brève description d'au moins 3 expériences similaires réalisés incluant les références y relatives durant les dix (10) dernières années.

8. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- (a) Etre capable de mobiliser une équipe de deux (2) Experts serait convenable pour mener la mission ;
- (b) Avoir exécuté au moins trois (3) missions similaires satisfaisants par le Client (la réalisation des missions dans les projets financés par la Banque mondiale et ou dans le pays serait un atout) ;
- (c) Disposer d'une équipe d'Experts, notamment un (1) Environnementaliste ou hydrologue, chef d'équipe et un (1) Géomaticien ;
- (d) Démontrer d'une bonne connaissance de la région et particulièrement le pays.

Au terme de l'évaluation des candidatures, un seul candidat sera retenu pour recevoir le dossier de Demande de Propositions aux fins de la négociation du Contrat conformément aux Règlement de Passation des Marchés de la Banque Mondiale, 7^{ème} édition de Septembre 2025.

9. Il est porté à l'attention du consultant que les dispositions du paragraphe 3.23 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêt sont applicables.
10. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection fondée les Qualifications des Consultants (SQC)** telle que décrite dans le Règlement de « Passation des Marchés dans le cadre du financement des projets de développement « Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants ». La version courante du règlement susmentionné est accessible au site Web de la Banque Mondiale sur <http://www.worldbank.org/procurement> en cliquant sur « New Policy and Regulations ».
11. Les cabinets intéressés peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire.
Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures des bureaux de 9 heures à 15 heures, heure locale.
12. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par porteur sous pli cacheté en trois (3) exemplaires au plus tard le **Mercredi 03 Décembre 2025 à 13 heures, heure locale** à l'adresse suivante.

Attention : **Monsieur Noel NGOYA**

Coordonnateur du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale

Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics

B.P 978 Bangui – République Centrafricaine

Tél.: (+ 236) 75 56 07 79 / (+236) 75 50 33 17

Courriel : ngoyawambai@yahoo.fr, biguekola@yahoo.fr,
g.pounaba@yahoo.com

N.B. : Les manifestations d'intérêt soumises par voie électronique ne sont pas autorisées.

13. Elles doivent être transmises avec la mention : « *Manifestation d'intérêt – Recrutement d'un Consultant chargé de réaliser l'étude de faisabilité pour la mise en place du système d'alerte précoce des populations en cas de risques climatiques et de pollution fluviale* ».
14. L'ouverture des manifestations est prévue le **Mercredi 03 Décembre 2025 à 13 heures, heure locale** dans la salle de réunion de la Coordination du PRACAC.

P/Le Ministre chargé de l'Equipement et des Travaux Publics

Le Ministre chargé des Transports et de l'Aviation Civile

